



## RÈGLEMENT « MARCHÉ DE NOËL DE MONTSOULT 2025 » STANDS EXPOSANTS

### ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

La Mairie de Montsoult est l'organisatrice du Marché de Noël le dimanche 14 décembre 2025 au complexe sportif de Montsoult situé au 19, Rue Emile Combres.

Le présent règlement détermine les conditions de participation à ce Marché de Noël.

### ARTICLE 2 : EMPLACEMENT ET HEURES DE TENUE DU MARCHÉ DE NOËL

L'ouverture du marché au public se fera de 10h à 16h. L'installation des stands est autorisée à partir de 8h00 et doit être achevée 30mn avant l'ouverture des portes.

Le remballage des stands sera autorisé uniquement à partir de 16h.

Dès la fin du marché, l'exposant prendra toutes les dispositions pour laisser propre l'emplacement qu'il aura occupé. Aucun détritus ne devra subsister sur les lieux.

### ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Marché de Noël est ouvert aux artisans, créateurs, commerçants et associations. Seuls les professionnels sont autorisés à vendre de l'alimentaire. La vente d'animaux est strictement interdite. **Il est également interdit de vendre de la nourriture et des boissons à consommer sur place.**

La mairie sera seule décisionnaire dans l'acceptation d'un dossier, sans qu'aucun recours ne soit possible.

Après confirmation d'inscription par l'organisateur, tout désistement, sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif (maladie, hospitalisation, ...) ne donnera droit à aucun remboursement.

Afin de valider l'inscription, le candidat doit procéder au règlement de l'emplacement par chèque à l'ordre de R.R. Produits Divers.

### ARTICLE 4 : ANNULATION

Une annulation de la part de la mairie entraînerait en revanche le remboursement du stand à chacun des exposants.

### ARTICLE 5 : DOCUMENTS À PRODUIRE

Le dossier de candidature complet doit être retourné avant le 01 décembre 2025 par courrier ou par mail à la mairie de Montsoult : 21, rue de la Mairie 95560 Montsoult - info@mairie-montsoult.fr

- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité.
- Une photocopie de l'extrait Kbis du Registre du commerce et des sociétés (pour les artisans/commerçants).
- Le bulletin d'inscription dûment complété.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

- Un chèque de 15€ par lot plus 5€ pour l'alimentation électrique à l'ordre de R.R. Produits divers
- Descriptif ou photos de vos articles.
- Attestation sur l'honneur d'un particulier de non-participation à 2 autres ventes au déballage.

## **ARTICLE 6 : ORGANISATION DU MARCHÉ**

Chaque exposant aura un stand comprenant entre 1 et 2 lots, un lot comprend une table, une grille, un banc. Toute demande d'alimentation électrique entraînera un supplément forfaitaire de cinq euros (5 €), à ajouter au montant du chèque de règlement. Il est interdit d'apporter ses propres tables ou grilles d'exposition sauf des chevalets pour les peintres qui devront être installés dans l'espace réservé.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS**

La Mairie de Montsoult dégage sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'exercice des activités des exposants. Ces derniers devront obligatoirement être assurés pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer à des tiers.

## **ARTICLE 8 : INFRACTION AU RÈGLEMENT**

Toutes infractions au règlement et aux présentes prescriptions pourront faire l'objet d'une exclusion du marché de Noël.

## **DÉCLARATION SUR L'HONNEUR À COMPLÉTER :**

Je, soussigné(e), déclare avoir lu et accepté les termes du règlement du Marché de Noël de Montsoult.

Le..... à .....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »